



Jun 2011
ASSOCIATION OBIERTAS

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **OBIERTAS**.

Le siège social est fixé au **60 rue Paul Breynaert, Bât. 3, Apt. 301, 62400 BETHUNE**.

L'association se compose de membres d'honneur uniquement.

Le bureau est composé de :

Un président : Frédéric SCHNEIDER

Un vice-président : Jonathan TROCH

Un secrétaire : Rémy DARRAS

Un trésorier : David LEBRUN